

SPF 35 - ILLE-ET-VILAINE

17, RUE DES LANDELLES

35510 – CESSON SEVIGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE

CLOS LE 31/12/2022

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération SPF 35 - Ille-et-Vilaine, relatifs à l'exercice clos 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, trésorerie, charges et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par votre trésorier, en vue de votre Assemblée Générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 26/04/2023

Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes



Bilan

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2022	Montant net 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations corporelles	1 194 404	469 477	724 927	773 887
Terrains	250 000		250 000	250 000
Agencements et aménagements de terrains	12 712	6 598	6 113	7 384
Constructions	736 101	342 691	393 410	417 367
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 830	38 614	9 217	10 840
Autres immobilisations corporelles:	147 761	81 574	66 187	88 296
<i>Installations générales, agencements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>	123 192	66 181	57 011	75 925
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	19 044	12 054	6 990	9 489
<i>Mobilier</i>	5 525	3 338	2 187	2 882
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	8 686		8 686	8 616
Autres titres immobilisés	70		70	
Prêts				
Autres	8 616		8 616	8 616
I. Actif immobilisé	1 203 090	469 477	733 613	782 503
Stocks et en cours				11 800
Autres approvisionnements				11 800
Marchandises				
Créances	92 196		92 196	101 101
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 679		2 679	1 958
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances (dont produits à recevoir)	89 517		89 517	99 142
Disponibilités	107 062		107 062	123 182
Valeurs mobilières de placement et FNS	251 453		251 453	282 395
Charges constatées d'avance	5 404		5 404	4 488
II. Actif circulant	456 115		456 115	511 166
III. Ecart de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 659 205	469 477	1 189 728	1 293 669



Bilan

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En Euros	Année 2022	Année 2021
Fonds propres sans droit de reprise	136 054	129 499
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Projet associatif et réserves		
Report à nouveau	819 628	821 108
Excédent ou déficit de l'exercice	-64 083	-1 480
Situation nette (sous-total)	891 599	949 126
Subventions d'investissement	146 388	171 846
I. Fonds propres	1 037 987	1 120 972
Ecart de combinaison		
II. Ecart de combinaison		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	47 118	50 544
III. Fonds reportés et dédiés	47 118	50 544
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
IV. Provisions		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 175	39 644
Emprunts et dettes financières diverses SPF		
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 520	59 935
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	36 735	33 424
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes (dont charges à payer)		950
Produits constatés d'avance	1 194	
V. Dettes	104 624	133 953
VI. Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 189 728	1 305 469





Compte de résultat

Exercice : 2022

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

En Euros	Année 2022	Année 2021
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	7 926	4 164
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	625 849	589 886
Concours publics et subventions d'exploitation	177 341	126 761
Ressources liées à la générosité du public	386 081	411 012
<i>Dons manuels</i>	371 855	374 482
<i>Mécénats</i>	14 226	36 530
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la GP</i>		
Contributions financières	62 427	52 113
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 522	5 864
Utilisations des fonds dédiés	18 725	93 159
Autres produits	213 589	191 858
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	30 632	19 834
<i>Produits d'initiatives</i>	181 344	170 055
<i>Autres</i>	1 613	1 970
I - Produits d'activité	872 611	884 932
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Achats de marchandises, matériels et fournitures	187 324	233 542
Variations de stock	11 800	-11 800
Autres achats	81 003	77 228
Services extérieurs	112 946	94 338
Autres services extérieurs	90 548	82 216
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	119 874	118 309
Impôts, taxes et versements assimilés	9 664	9 502
Salaires et traitements	150 035	139 525
Charges sociales	43 511	46 634
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	62 921	53 223
<i>- sur immobilisations</i>	62 921	53 223
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>		
<i>- sur actif circulant</i>		
<i>- pour risques et charges</i>		
Autres charges	79 966	39 613
Reports en fonds dédiés	15 299	20 736
II - Charges d'activité	964 893	903 065
Résultat d'activité	-92 282	-18 133



III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	4 069	3 732
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
III - Produits financiers	4 069	3 732
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	126	216
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
IV - Charges financières	126	216
Résultat Financier	3 944	3 516
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	401	938
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 458	21 444
Reprises sur provisions et transferts de charges		
V - Produits exceptionnels	25 859	22 382
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 604	1 487
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		7 758
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
VI - Charges exceptionnelles	1 604	9 245
Résultat Exceptionnel	24 255	13 137
VII - Ecart de combinaison		
VII - Ecart de combinaison		
Résultat Combinaison		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	902 540	911 046
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	966 622	912 526
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	-64 083	-1 480
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	781 471	337 693
Prestations en nature	207 317	138 090
Dons en nature	684 446	809 037
Total	1 673 234	1 284 821
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	781 471	337 693
Prestations en nature	207 317	138 090
Secours en nature	684 446	809 037
Total	1 673 234	1 284 821



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de l'ILLE ET VILAINE
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2022
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en œuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	7
Durée de l'exercice et date de clôture	7
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	7
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	9
Subventions d'investissements	9
Fonds reportés sur legs et donations	9
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	10
Provisions pour risques et charges	10
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	10
Compte d'emplois des ressources	11
Événements postérieurs à la clôture	11
IV. Informations complémentaires	12
Rémunération des dirigeants	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
Engagements hors bilan	12
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	15
Passif	19
VI. Informations relatives au compte de résultat	23
Ventilation par nature des produits d'activités	23
Effectif	25
Résultat exceptionnel	25
VII. Autres informations	26
Contributions volontaires en nature	26
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	28
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	28
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	31

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2022



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de l'ILLE ET VILAINE

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 4

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 3

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 15 583

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains **bénévoles**, pivots du mouvement : **1342**

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : **5**

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2022 sera marquée par une augmentation d'environ 15 % de personnes accueillies en plus par rapport à 2021.

Le développement des antennes sur Rennes et dans le département (initié en 2020 après le 1er confinement du COVID) s'est prolongé en 2021 et amplifié en 2022.

Les activités liées aux vacances : camps colonies, Bourses solidarité Vacances, village Copain du Monde sont reparties à la hausse après 2 années atones liées au COVID.

Les postes locations et charges de personnel ont légèrement augmenté.

Les principaux produits sont en augmentation : dons, subventions, initiatives, participations des familles.

Pour finir, l'augmentation des charges aura été plus importante que l'augmentation des produits et l'année se solde par un déficit de 64 083 €.

A noter, une augmentation sensible des contributions volontaire en nature (CVN) : + 30 % d'augmentation due au nombre d'heures de bénévolat à la hausse et à l'arrivée de salariés en mécénat de compétences. Les CVN passent ainsi de 1 284 820 € en 2021 à 1 673 234 € en 2022.



III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2018-06 et n°99-01.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Pas de changement de méthode comptable pour l'exercice 2022.

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont :

- Portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 2 à 25 ans
Matériel de transport	De 1 à 5 ans
Matériel informatique	De 2 à 3 ans
Matériel de bureau	De 2 à 4 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 4 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.



METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables au 1er janvier 2020 concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.



COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8 %.

Pour 2022, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

Dons de particuliers : 0 %

Mécénat : 0 %

Legs, donations et assurances-vie : 0 %

Subventions : 0 %

Contributions financières des fondations et associations : 0 %

Autres ressources : 0 %

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2022.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2022 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 55 307 €.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2022 s'élèvent à 9 000 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 62 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,77%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 3 533,11 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2022 du testateur TOUFFAIT Jocelyne pour un montant de 10 340 € (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).



V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2022,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2022,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant



PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds dédiés
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	129 499			6 555				136 054
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	821 108	1 480						819 628
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 480	-1 480				64 083		-64 083
Situation nette	949 126			6 555		64 083		891 599
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	171 846					25 458		146 388
Provisions réglementées								
TOTAL	1 120 972			6 555		89 541		1 037 987

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2022 est de 5.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2022 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En €uros	Année 2022
Produits	25 859
Produits d'éléments d'actifs cédés	
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	25 458
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	320
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	81
Transfert de charges exceptionnelles	
Charges	- 1 604
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	- 1 380
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 224
Tableau Résultat exceptionnel	24 255



VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 17,28 € pour 2022.

Les mises à disposition :



Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2022, le volume horaire a été évalué à 936 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2022 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :



8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2021. Pour le détail des sommes utilisées en 2022, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.



Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2022 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2022 et non encore dépensées au 31/12/2022, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de 10 788 € sur 2022 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 10 788 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (4 377 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2022 de la fédération s'élève ainsi à 15 164 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.



Actif - Mouvements des immobilisations

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En Euros	Valeur brute au 01/01/2022	Acquisitions et créations en 2022	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2022	Valeur brute au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations incorporelles (I)				
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	250 000			250 000
Agencements et aménagements de terrain	12 712			12 712
Constructions	732 833	3 268		736 101
Installations techniques, matériel et outillage industriel	47 830			47 830
Autres immobilisations corporelles:	137 068	10 693		147 761
<i>Installations générales, agencements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>	115 809	7 383		123 192
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	15 734	3 310		19 044
<i>Mobilier</i>	5 525			5 525
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles (II)	1 180 443	13 960		1 194 404
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés		70		70
Prêts				
Autres	8 616			8 616
Immobilisations financières (III)	8 616	70		8 686
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 189 059	14 030		1 203 090





Actif - Mouvements des amortissements

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En €uros	Montant en début d'exercice 2022	Augmentations: dotations de l'exercice 2022	Diminutions: reprises de l'exercice 2022	Montant en fin d'exercice 2022
Frais d'établissement Donations temporaires d'usufruit Autres immobilisations incorporelles				
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)				
Agencements et aménagements de terrain	5 327	1 271		6 598
Constructions	315 466	27 225		342 691
Installations techniques, matériel et outillage industriel	36 991	1 623		38 614
Autres immobilisations corporelles:	48 772	32 801		81 574
<i>Installations générales, agencements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>	39 884	26 297		66 181
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 245	5 809		12 054
<i>Mobilier</i>	2 643	695		3 338
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	406 556	62 921		469 477
TOTAL GENERAL (I+II)	406 556	62 921		469 477





Actif - Stocks

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En €uros	Stocks au 01/01/2022	Reprise de stocks au 31/12/2022	Nouveaux stocks au 31/12/2022	Stocks au 31/12/2022
Stocks des autres approvisionnements	11 800	11 800		
Stocks des marchandises				
TOTAL	11 800	11 800		





Actif - Créances au 31/12/2022

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En Euros	Année 2022
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	
Participations	
Autres titres immobilisés	8 686
Prêts	
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	2 679
Autres créances:	89 517
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	18 349
<i>Autres</i>	71 168
Créances reçues par legs ou donations	
Charges constatées d'avance	5 404
TOTAL	106 286





Actif - Mouvements de trésorerie

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	282 395	251 453
<i>Placements divers</i>	65 753	31 344
<i>OPCVM</i>		
Fonds National de Solidarité	216 642	220 108
Comptes courants	119 074	98 432
Caisses	4 108	8 630
TOTAL	405 577	358 515





Actif - Détails des charges constatées d'avance

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En euros	Année 2022
Exploitation courante	5 404
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	5 404





Passif - Variations des fonds reportés et dédiés

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations				
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres	39 756	4 328	12 131	31 954
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation				
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	10 788	10 971	6 594	15 164
TOTAL	50 544	15 299	18 725	47 118





Passif - Emprunts et Dettes financières

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2022	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit:	39 644	12 469		27 175
<i>Emprunts</i>	39 644	12 469		27 175
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>				
Emprunts auprès de structures SPF				
TOTAL	39 644	12 595		27 175

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2022	Capital restant dû au 31/12/2022
<i>Compte courant au passif</i>		
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
TOTAL		





Passif - Etat des dettes au 31/12/2022

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En Euros	Année 2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	27 175
<i>Emprunts</i>	27 175
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	
<i>Dettes financières</i>	
Emprunts auprès des structures SPF	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 520
Dettes fiscales et sociales:	36 735
<i>Personnel</i>	11 816
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	24 919
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	1 194
TOTAL	104 624





Passif - Détails des produits constatés d'avance

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En euros	Année 2022
Exploitation courante	1 194
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	1 194





Compte de résultat – Evolution des produits d'activités inscrits au compte de résultat

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En €uros	Exercice 2022	Exercice 2021
Vente de biens et services	7 926	5 308
Concours publics et subventions d'exploitations	177 341	126 761
Dons manuels	371 855	374 482
Mécénats	14 226	36 530
Legs, donations et assurances-vie		
Autres produits liés à la GP		
Contributions financières	62 427	52 113
Reprises sur provision et transferts de charges	6 522	5 864
Utilisations des fonds dédiés	18 725	93 159
Participations des destinataires de la solidarité	30 632	19 834
Produits d'initiatives	181 344	170 055
Autres produits	1 613	826
TOTAL	872 611	884 932





Subvention de l'année

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2022

En Euros	Exercice 2022
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	
Subventions internationales	
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	
Subventions régionales	
Subventions départementales	53 000
Subventions communales	23 343
Subventions des autres états publics et adm. sécurité sociale (dont	52 971
Subventions Publiques Diverses	
Subventions emplois aidés	12 390
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	35 638
TOTAL	177 341



FED JR 035 0 00000 000058	Fédération de l'ILLE ET VILAINE		2 022	
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	371 855	371 855	374 482	374 482
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	14 226	14 226	36 530	36 530
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 980	5 980		
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	17 984		16 082	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	38 463		36 031	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	232 508		214 557	
3-SUBVENTIONS	202 799		140 205	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	18 725	6 594	93 159	1 750
TOTAL	902 540	398 655	911 046	412 762
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	800 174	387 296	751 533	394 915
- Versements à un organisme central ou à d'autres	16 445	2 372	19 745	2 536
organismes aqissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	10 577	3 789	48	13
- Versements à un organisme central ou à d'autres	13 995	5 014	17 000	4 511
organismes aqissant à l'étranger				
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 780		38 263	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	12 150		3 499	
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	78 202		61 702	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	15 299	10 971	20 736	10 788
TOTAL	966 622	409 443	912 526	412 762
EXCEDENT OU DEFICIT	-64 083	-10 788	-1 480	



	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	781 471	781 471	337 693	337 693
- Prestations en nature	179 461	179 461	110 860	110 860
- Dons en nature	334 100	334 100	292 621	292 621
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	27 856		27 230	
- Dons en nature	350 346		516 416	
TOTAL	1 673 234	1 295 032	1 284 821	741 174
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	1 483 617	1 158 967	1 150 740	680 559
- Réalisées à l'étranger	34 589	24 820	18 968	8 575
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	44 947	32 253	46 464	21 005
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	110 081	78 992	68 649	31 035
TOTAL	1 673 234	1 295 032	1 284 821	741 174



FED JR 035 0 00000 000058	Fédération de l'ILLE ET VILAINE		2 022		
CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations		
- Actions réalisées par l'organisme	387 296	394 915	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres orqanismes aissant en France	2 372	2 536	- Dons manuels	371 855	374 482
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	3 789	13	- Mécénat	14 226	36 530
- Versements à un organisme central ou à d'autres orqanismes aissant à l'étranger	5 014	4 511	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 980	
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	398 472	401 975	TOTAL DES RESSOURCES	392 061	411 012
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	10 971	10 788	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	6 594	1 750
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	10 788	
TOTAL	409 443	412 762	TOTAL	409 443	412 762
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	10 788	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-10 788	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	1 158 967	680 559	- Bénévolat	781 471	337 693
- Réalisées à l'étranger	24 820	8 575	- Prestations en nature	179 461	110 860
			- Dons en nature	334 100	292 621
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	32 253	21 005			
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	78 992	31 035			
TOTAL	1 295 032	741 174	TOTAL	1 295 032	741 174

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	10 788	1 750
(-) Utilisation	6 594	1 750
(+) Report	10 971	10 788
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	15 164	10 788

